

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE77

présenté par
M. Tardy

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 6, insérer l'alinéa suivant :

« 2°*bis* De contribuer à l'amélioration de la balance commerciale française, à la politique de l'emploi et à la politique économique du pays ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à affirmer le rôle stratégique de l'agriculture pour la France, en termes de politique économique.